

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/1976 :

Bois d'Olives : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 07 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section ID n°844

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.




David LORION

Mairie de Saint-Pierre en préfecture
Sous n° 20250826-41-1976-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date d'envoi en préfecture : 01/09/2025

Affaire n°41/1976 : Bois d'Olives : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 07 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section ID n°844.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 07 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPF Réunion ainsi que l'annexe financière annexée, dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

Bien concerné par l'acquisition :

Section	Superficie cadastrale	Adresse du bien	Situation
ID n°844	734 m²	47 Chemin des Trois Mares (97432)	bâti

- Zonage Eco PLU approuvé : Ug
- Servitude Monuments Historiques : Périmètre ABF de la Chapelle Notre Dame de Lourdes
- Propriétaire : Mr LAURET Jean François et Mme LAURET Gisèle
- Nature du bien : Bâti
- Etat d'occupation : Réputé libre de toute location ou occupation

Prix d'achat du terrain par l'EPFR : 500 000 €

Destination du bien : Opération de logements comprenant à minima 25% de logements aidés. S'agissant d'un programme au sein d'une zone identifiée « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain » (NPNRU)

Gestion : Gestion communale dès acquisition par l'EPF Réunion

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

- . Durée de portage : 7 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F Réunion
- . Différé de règlement : 4 ans
- . Nombre d'échéances : 4 échéances annuelles
- . Taux de portage : 0.75 % par an
- . Coût d'intervention de l'EPFR : néant

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 07 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR)
- **DE L'AUTORISER** à signer toutes pièces liées à cette affaire, notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 07 ainsi que l'annexe financière ci annexées, et par ailleurs l'acte de rétrocession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.



P/EXTRAIT CC DE SAINT-PIERRE
LE MAIRE



David LORION

Date de réception en préfecture : 01/09/2025
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025